

PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 2 DÉCEMBRE 2025

MAIRE  
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE  
INITIALES

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le mardi 2 décembre 2025 à 20h02 au centre communautaire, sis au 930 rue du centre à Saint-Jude.

Sont présents : Madame la conseillère Anolise Brault  
Et messieurs les conseillers Sylvain Lafrenaye  
Richard Hébert  
Jacob Raby  
Denis Jr Lallement  
Tom Lapierre

Formant quorum sous la présidence de Madame le maire, Annick Corbeil.

Est également présente Madame Myriam Fournier, directrice générale et greffière-trésorière.

---

**MINUTE DE SILENCE EN L'HONNEUR DE MME PIERRETTE CHOQUETTE ROY**

Le conseil municipal observe une minute de silence en mémoire de Mme Pierrette Choquette Roy, récemment décédée. Sa grande implication dans notre communauté restera dans nos mémoires et nos cœurs longtemps.

**1.01 CONSTATATION DU QUORUM ET DÉCLARATION D'OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2025-12-247

**1.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 décembre 2025 et qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Hébert  
appuyé par Tom Lapierre

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté :

- |      | <i>Ordre du jour</i>  |
|------|---|
| 1.0  | <u>Ouverture de la séance</u>   |
| 1.01 | Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance  |
| 1.02 | Adoption de l'ordre du jour;  |
| 2.0  | <u>Administration générale</u>  |
| 2.01 | Période de questions / Retour sur les questions de la séance précédente;  |
| 2.02 | Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2025;   |
| 2.03 | Adoption des comptes à payer;   |
| 2.04 | Dépôt du bilan des états comparatifs au 30 novembre 2025;   |
| 2.05 | Adoption du règlement numéro 574-2025 amendant le règlement numéro 522-2019 relatif à la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Saint-Jude; |

PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 2 DÉCEMBRE 2025

MAIRE  
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE  
INITIALES

- 
- 2.06 Approbation – rémunération des employés – Indexation 2026;
  - 2.07 Approbation – rémunération des pompiers – Indexation 2026;
  - 2.08 Avis de motion et dépôt de projet de règlement 575-2025 relatif à la rémunération des élus municipaux;
  - 2.09 Surplus accumulé – Affectations;
  - 2.10 Autorisation – Centre communautaire – Appels d'offres;
  - 2.11 Nomination de délégué – Deuxième (2<sup>e</sup>) substitut au poste de maire suppléant et deuxième (2<sup>e</sup>) substitut à la MRC des Maskoutains;
  - 2.12 Administration – Mesures disciplinaires;
  - 2.13 Allocation de départ des élus sortants – Affectation;
  - 3.0 Sécurité publique
    - Aucun point à l'ordre du jour
  - 4.0 Transport
    - 4.01 Embauche au poste de journalier aux travaux publics;
    - 4.02 Travaux de pavage – Aide financière – PPA-CE;
  - 5.0 Hygiène du milieu
    - 5.01 Achat conjoint de bacs roulants 2026;
    - 5.02 Prévisions budgétaire 2026 – Régie d'Aqueduc Richelieu Centre (RARC);
  - 6.0 Santé et bien-être
    - Aucun point à l'ordre du jour
  - 7.0 Aménagement, Urbanisme et Développement
    - 7.01 Dépôt du sommaire de l'émission des permis pour le mois de novembre 2025;
  - 8.0 Loisirs et Culture
    - 8.01 Dépôt – Demande d'aide financière 2026 de Loisirs Saint-Jude;
  - 9.0 Affaires diverses
    - 9.01 Autorisation – Utilisation des routes de la municipalité pour l'évènement cycliste *L'ENFER DES PATRIOTES*;
    - 9.02 Dépôt – Demande d'aide financière 2026 de la *Maison des Jeunes*;
  - 10.0 Période de questions
  - 11.0 Rapport des élus – Information

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 2 DÉCEMBRE 2025**

MAIRE  
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE  
INITIALES

**2.01 PÉRIODE DE QUESTIONS / RETOUR SUR LES QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCEDENTE**

Une période de questions est offerte à l'assistance dès le début de la séance du conseil.

**2025-12-248**

**2.02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2025**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 11 novembre 2025;

ATTENDU QU'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacob Raby  
appuyé par Tom Lapierre

ET RÉSOLU d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 11 novembre 2025 tel qu'il est rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

**2025-12-249**

**2.03 ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer du mois de novembre 2025 et qu'il s'en déclare satisfait;

<b>SOMMAIRE NOVEMBRE</b>	
Salaires nets	37 484.97\$
Comptes du mois déjà payés	28 726.10\$
Comptes du mois à payer	69 098.49\$
<b>TOTAL</b>	<b>135 309.56\$</b>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anolise Brault  
appuyé par Denis Jr Lallement

ET RÉSOLU d'approuver les comptes à payer du mois de novembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

**2.04 DÉPÔT DU BILAN AU 30 NOVEMBRE 2025**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose devant le conseil à titre informatif un bilan financier de la municipalité au 30 novembre 2025.

**2025-12-250**

**2.05 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMERO 574-2025 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMERO 522-2019 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE**

ATTENDU l'article 491 du *Code municipal du Québec* qui permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du Conseil et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Jude désire agir afin de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du Conseil municipal;

ATTENDU qu'il est opportun que le Conseil adopte un règlement à cet effet;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Jude tenue le 11 novembre 2025

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 2 DÉCEMBRE 2025**

MAIRE  
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE  
INITIALES

par le conseiller monsieur Richard Hébert et qu'une copie du projet de règlement y a été déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Hébert  
appuyé par Jacob Raby

**IL EST RÉSOLU :**

QUE le règlement intitulé « règlement numéro 574-2025 amendant le règlement numéro 522-2019 relatif à la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Jude » soit adopté, tel que rédigé, et entre en vigueur conformément à la loi, ledit règlement faisant partie intégrante de la présente résolution comme si au long rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

**2025-12-251**

**2.06 APPROBATION – RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS – INDEXATION  
2026**

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser l'indexation de la rémunération des employés de la Municipalité de Saint-Jude;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du tableau indiquant l'indexation de la rémunération des différents départements et qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye  
appuyé par Denis Jr Lallement

ET RÉSOLU d'accepter, tel que présenté, le tableau de l'indexation de la rémunération des employés de la Municipalité de Saint-Jude;

ET D'APPLIQUER la rémunération au 1er janvier 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

**2025-12-252**

**2.07 APPROBATION – RÉMUNÉRATION DES POMPIERS – INDEXATION  
2026**

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser l'indexation de la rémunération des pompiers de la Municipalité de Saint-Jude;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du tableau indiquant l'indexation de la rémunération selon les différents postes et qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anolise Brault  
appuyé par Tom Lapierre

ET RÉSOLU d'accepter, tel que présenté, le tableau de l'indexation de la rémunération des pompiers de la Municipalité de Saint-Jude;

ET D'APPLIQUER la rémunération au 1er janvier 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 2 DÉCEMBRE 2025**

MAIRE  
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE  
INITIALES

2025-12-253

**2.08 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT 575-2025  
RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Avis de motion est par la présente donné par Mme Anolise Brault qu'un règlement sera soumis à ce conseil à une séance subséquente dans le but d'adopter le règlement 575-2025 relatif à la rémunération des élus municipaux.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, Mme Anolise Brault dépose une copie du projet de règlement 575-2025 relatif à la rémunération des élus municipaux.

2025-12-254

**2.09 SURPLUS ACCUMULÉ – AFFECTATIONS**

CONSIDÉRANT QUE la loi permet aux municipalités de conserver une partie de leur surplus pour des dépenses futures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye  
appuyé par Jacob Raby

IL EST RÉSOLU :

DE TRANSFÉRER la somme de 14 860.03\$ du *Surplus non-affecté* au *Surplus accumulée camion voirie*;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2025-12-255

**2.10 AUTORISATION – CENTRE COMMUNAUTAIRE – APPELS D'OFFRES**

CONSIDÉRANT QUE le centre communautaire de la Municipalité nécessite des travaux de rénovation du plafond;

CONSIDÉRANT QU'il est également requis d'ajouter une sortie de secours au 2<sup>e</sup> étage du centre communautaire afin d'assurer la conformité aux exigences de la Loi sur la prévention des incendies et aux normes de sécurité en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux doivent être réalisés par un entrepreneur qualifié, conformément aux procédures d'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE toute publication d'appel d'offres public doit être effectuée sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Jr Lallement  
appuyé par Richard Hébert

IL EST RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Saint-Jude autorise le dépôt de l'appel d'offres public sur le SEAO pour les travaux suivants :

- Rénovation du plafond du centre communautaire;
- Ajout d'une sortie de secours au 2<sup>e</sup> étage du centre communautaire.

QUE la directrice générale est autorisée à préparer, signer et publier tous les documents nécessaires au dépôt de cet appel d'offres sur le SEAO.

DE PUBLIER l'appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans un journal admissible et d'en défrayer les coûts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 2 DÉCEMBRE 2025**

MAIRE  
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE  
INITIALES

**2025-12-256**

**2.11 NOMINATION DE DÉLÉGUÉ – DEUXIÈME (2<sup>E</sup>) SUBSTITUT AU  
POSTE DE MAIRE SUPPLÉANT ET DEUXIÈME (2<sup>E</sup>) SUBSTITUT À LA MRC  
DES MASKOUTAINS**

Sur la proposition de Anolise Brault  
Appuyée par Jacob Raby

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. le conseiller Richard Hébert, à titre de deuxième (2<sup>e</sup>) substitut maire suppléant et deuxième (2<sup>e</sup>) substitut à la MRC des Maskoutains.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

**2025-12-257**

**2.12 ADMINISTRATION – MESURES DISCIPLINAIRES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité détient un contrat avec l'employé numéro 05-0004;

CONSIDÉRANT QUE la directrice a reçu plusieurs demandes et courriels exprimant préoccupations quant à la prestation des services et au maintien d'un climat de collaboration adéquat;

CONSIDÉRANT l'ensemble des éléments au dossier, la Municipalité juge approprié d'émettre un avis disciplinaire conformément aux politiques de gestion des ressources humaines et aux normes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tom Lapierre  
appuyé par Richard Hébert

IL EST RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Jude émet un avis disciplinaire pour l'employé 05-0004 en respect des obligations légales et des conditions prévues au contrat;

QUE la directrice générale est autorisée à

- Transmettre l'avis officiel à l'employé;
- Procéder aux correctifs requis et ce immédiatement

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

**2025-12-258**

**2.13 ALLOCATION DE DÉPART DES ÉLUS SORTANTS - AFFECTATIONS**

ATTENDU QU'il y a lieu d'émettre les allocations de départs des élus sortants;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du tableau indiquant les allocations et qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye  
appuyé par Anolise Brault

ET RÉSOLU d'accepter, tel que présenté, le tableau des allocations de départ des élus sortants;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

*Cette dépense sera budgétée pour l'exercice financier 2025 et sera attribuée au poste budgétaire 59 13130 000 «Surplus affecté – Allocations de départ élus ».*

### **3.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

### **4.0 TRANSPORT**

2025-12-259

#### **4.01 EMBAUCHE AU POSTE DE JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE les démarches complétées ont permis de retenir la candidature de M. Bryan Béland pour le poste de journalier aux travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tom Lapierre  
appuyé par Jacob Raby

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil procède à la nomination de M. Bryan Béland à titre de journalier aux travaux publics en date du 5 janvier 2026 et autorise la directrice générale à signer le contrat d'embauche.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2025-12-260

#### **4.02 TRAVAUX DE PAVAGE – AIDE FINANCIÈRE – PPA-CE**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye  
Appuyé par Tom Lapierre

ET RÉSOLU que le conseil de la Municipalité de Saint-Jude approuve les dépenses d'un montant de 13 000.00\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13 de reddition de compte conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 2 DÉCEMBRE 2025**

MAIRE  
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE  
INITIALES

**5.0 HYGIÈNE DU MILIEU**

**2025-12-261**

**5.01 ACHAT CONJOINT DE BACS ROULANTS 2026**

ATTENDU QUE la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM);

ATTENDU les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

ATTENDU QUE, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

ATTENDU QUE la Régie a fixé au 5 décembre 2025 la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

ATTENDU l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

ATTENDU QUE les bacs bleus pour la récupération des matières recyclables sont fournis sans frais par Éco Entreprises Québec (ÉEQ);

ATTENDU les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anolise Brault  
appuyé par Jacob Raby

ET RÉSOLU d'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous :

Bacs aérés bruns (Matières organiques)	Bacs gris (Résidus domestiques)	Bacs bleus (Matières recyclables) Fournis par ÉEQ sans frais
240 litres	360 litres	360 litres
20	0	30

DE DÉLÉGUER à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

DE CONCLURE avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant : au Garage municipal situé au 858 rue Martin, Saint-Jude

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer l'entente et à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 2 DÉCEMBRE 2025**

MAIRE  
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE  
INITIALES

2025-12-262

**5.02 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026 – RARC**

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Régie D'Aqueduc Richelieu Centre a dressé son budget pour l'exercice financier 2026 et l'a transmis pour adoption aux municipalités membres;

ATTENDU QUE la Municipalité est présentement en train d'étudier les coûts, les impacts et les mesures nécessaires pour la réduction des pertes d'eau sur son réseau;

ATTENDU QUE, selon les conclusions de cette étude, la Municipalité pourrait juger nécessaire de proposer une modification au budget de la Régie d'aqueduc afin d'y intégrer les ajustements requis;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Denis Jr Lallement  
appuyé par Richard Hébert

ET RÉSOLU que le conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie D'Aqueduc Richelieu Centre, pour l'exercice financier 2026, tel que soumis; copie du dit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

ET QUE la Municipalité se réserve expressément le droit de proposer une modification au budget à la suite de la finalisation de son étude portant sur les pertes d'eau et les coûts associés à leur réduction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

**6.0 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

**7.0 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**7.01 DÉPÔT DU SOMMAIRE DE L'ÉMISSION DES PERMIS POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2025**

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe dépose devant le conseil municipal le sommaire de l'émission des permis pour le mois de novembre 2025.

**8.0 LOISIRS ET CULTURE**

**8.01 DÉPÔT – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2026 DE LOISIRS SAINT-JUDE**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la demande d'aide financière 2026 présentée par Mme Kim Martin-Blais au nom du comité des Loisirs Saint-Jude.

**9.0 AFFAIRES DIVERSES**

**9.01 AUTORISATION – UTILISATION DES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ÉVÈNEMENT CYCLISTE L'ENFER DES PATRIOTES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude a reçu une demande des organisateurs de l'événement « L'Enfer des Patriotes »;

CONSIDÉRANT QUE cet événement consiste en une course de vélo sur route prévu le 16 et 17 mai 2026;

2025-12-263

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 2 DÉCEMBRE 2025**

MAIRE  
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE  
INITIALES

---

CONSIDÉRANT QUE l'organisation prévoit un trajet incluant des rangs de la municipalité de Saint-Jude.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anolise Brault appuyé par Richard Hébert

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER les organisateurs à inclure les rangs et rues de Saint-Jude dans le parcours de l'événement « L'Enfer des Patriotes ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

**9.02 DÉPÔT – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2026 DE LA MAISON DES JEUNES**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la demande d'aide financière 2026 présentée par Mme Annick Corbeil au nom de la *Maison des Jeunes*.

**10.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* une période de questions est offerte à l'assistance.

**11.0 RAPPORT DES ÉLUS – INFORMATION**

Cette section est une période d'information sur les différents comités où siège chacun de nos élus.

**2025-12-264**

**12.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

ATTENDU QUE les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye appuyé par Richard Hébert

ET RÉSOLU de lever la séance à 20h36.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Je, Annick Corbeil, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du code municipal.

---

Annick Corbeil,  
Maire

---

Myriam Fournier,  
Directrice générale et  
greffière-trésorière